

PETIT GUIDE POUR LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS SUR LES MIGRANTS

RÉÉDITION



"on ne peut pas se
laisser envahir par
la misère du monde"

"c'est tellement facile
de venir en France"

"on ne se sent
plus chez nous"

"c'est la crise,
il n'y a pas de
place pour tout
le monde."

"ils sont tous voyous,
on ne se sent plus
en sécurité"

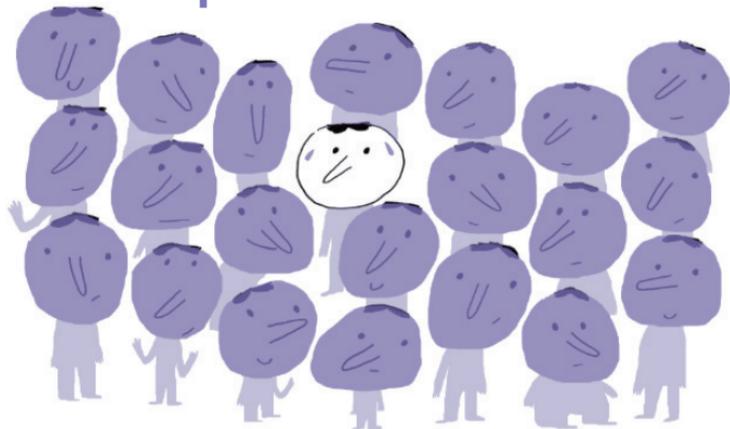


PRÉJUGÉS

« Je sais, ça serait bien d'accueillir tout le monde, mais que peut-on faire? C'est comme ça, c'est la crise, il faut être réaliste. Il n'y a plus de travail, il n'y a plus d'argent, il n'y a plus de logement, mais les immigrés continuent de venir, de plus en plus nombreux. Bien sûr, chez eux, c'est la misère. Mais si ça continue comme ça, tous les Africains viendront vivre chez nous. Je ne suis pas raciste, ça non. Mais il faut savoir regarder la réalité en face, moi je galère, je travaille depuis toujours et je ne demande rien à personne, eux, faut les voir, ils font des enfants et touchent les allocs! C'est pas vivable. On le voit tous les jours à la télé, plus ils sont nombreux, plus il y a d'insécurité. Et puis, la France, c'est la France. Si on continue de les accueillir, on finira par ne plus être chez soi. »

**Et si on ne se posait pas les bonnes questions?
Ne vous retrouvez plus jamais sans réplique
face à ces arguments...**

« On ne peut pas se laisser envahir par la misère du monde »



Partir, un droit universel

Quitter son pays est un droit édicté par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Mais c'est aussi trop souvent une nécessité du fait des désordres du monde : guerres, violation des droits fondamentaux, pauvreté extrême... Les hommes et les femmes qui migrent affrontent avec courage les risques d'un voyage dangereux et les douleurs de l'exil. Migrer demande des ressources et un minimum d'instruction : depuis les années 1990, la part de migrants qualifiés dans les flux internationaux a augmenté de 50%.

Un monde de sédentaires

Aujourd'hui, seulement 3,3% de la population mondiale ne réside pas dans son pays de naissance. Ce taux est stable depuis 40 ans alors qu'au début du 20^e siècle, un dixième de la population vivait hors de son pays d'origine. S'il est vrai que les migrations vers les pays occidentaux ont augmenté, elles restent minoritaires. Les migrations du Sud vers le Nord représentent ainsi moins de 40% des migrations internationales.

Contrairement à une idée répandue les Africains représentent une part minime de ces migrations. Seulement 3% d'entre eux vivent en dehors de leurs pays de naissance et seulement 1% des Africains vivent en Europe !

La France n'est pas un pays d'immigration massive

Par rapport à d'autres pays occidentaux, la France n'est pas un pays d'immigration massive. En 2008, les étrangers représentaient 8,4% de sa population contre 13,7% pour les États-Unis ou 14,1% pour l'Espagne. Alors que la France compte 5,2 millions d'étrangers sur son territoire, ce sont près de 3 millions de Français qui actuellement travaillent et vivent à l'étranger.

Le prétendu appel d'air

La régularisation des personnes en situation irrégulière, que l'on estime représenter entre 0,3% et 0,6% de la population française, est souvent critiquée parce qu'elle créerait un "appel d'air", c'est-à-dire une incitation au départ pour d'autres migrants. Or les politiques de lutte contre l'immigration ne peuvent véritablement ni encourager, ni empêcher les migrations. Les migrants ne prennent pas la route en fonction des politiques des pays d'accueil. Ce sont les situations politiques, économiques, sociales ou écologiques des pays d'origine qui causent les départs.

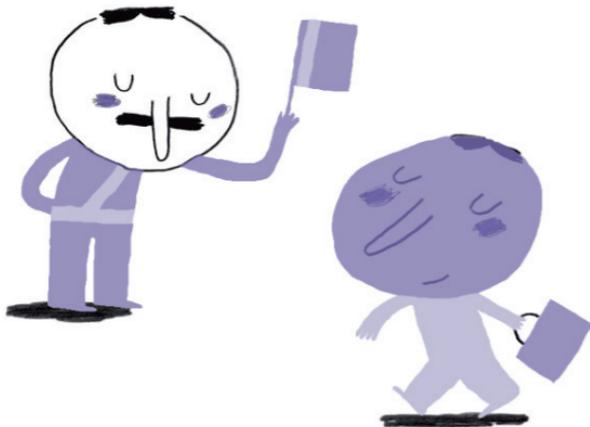
Attention aux miroirs grossissants

Comment s'est donc diffusée dans notre société l'idée d'une arrivée massive de migrants, si leur nombre n'a pas véritablement augmenté?

D'une part, les médias jouent un rôle central en braquant leurs caméras sur quelques cas emblématiques (la jungle de Calais, l'arrivée de Kurdes en Corse, les migrants tunisiens débarqués à Lampedusa, etc.). La répartition des migrants dans les régions françaises est par ailleurs inégale et certaines communes connaissent des proportions de population étrangère très élevées. Si les étrangers représentent 12,7% de la population d'Île-de-France, ils ne représentent que 1,7% de la population en Bretagne.

Surtout, de nombreux amalgames sont faits entre les français d'origine étrangère et les étrangers. Rappelons que la France a été un de premiers pays d'immigration au monde au cours du 20^e siècle. De nombreux étrangers sont arrivés en France entre les années 30 et 70, pour répondre au besoin de main d'œuvre. Aujourd'hui français, comme leurs enfants ou petits-enfants, ils sont souvent pourtant encore perçus comme étrangers. Historiquement terre d'accueil, la France a bénéficié et bénéficie encore de l'apport successif des populations étrangères venues s'y installer.

« C'est tellement facile de venir en France »



Pas si simple d'obtenir un visa

Pour entrer sur le territoire français, la première étape est le plus souvent d'obtenir un visa. Mais le soupçon de vouloir rester en France pèse sur toute personne (touriste, étudiant, homme d'affaires, artiste, parent d'un étranger vivant en France) faisant cette demande.

Le visa est demandé aux consulats français dans les pays de départ. Cette demande est contrôlée de manière stricte et fait l'objet de procédures longues, complexes et dissuasives. Celles-ci sont aussi très chères et non remboursables : la demande de visa au Mali par exemple coûte en moyenne 144000 CFA, soit 220 euros environ, alors que le salaire moyen mensuel est de 40000 CFA soit 61 euros.

Le coût élevé du visa, l'attente parfois interminable et l'opacité de l'administration française empêchent ou découragent de nombreux étrangers d'en faire la demande. Certains choisissent d'acheter un visa illégalement, ou bien de payer une forte somme à un passeur pour entrer en France par des voies détournées, plus longues et plus dangereuses. De nombreuses personnes qui n'ont pas pu obtenir un visa se sont vues forcées de traverser la mer ou le désert et y ont perdu la vie. Mais si vous deviez rejoindre votre conjoint, et que l'on vous refusait un visa, ne feriez vous pas vous aussi l'impossible ?

Vivre caché, la peur au ventre

Pour résider durablement en France, il faut demander un titre de séjour. Mais les conditions exigées pour cela sont de plus en plus nombreuses et excluent de plus en plus de personnes.

Les motifs familiaux, les études et le besoin de protection (droit d'asile) sont les principales raisons qui peuvent conduire à l'obtention de papiers. Mais depuis vingt ans, la loi réglementant l'obtention de ces titres s'est considérablement durcie. De plus, les administrations reçoivent des instructions pour faire une application très restrictive de cette loi. De nombreux obstacles administratifs réduisent la possibilité de faire une demande : files d'attente interminables, exigence de documents non prévus par les textes, délais extrêmement longs sans information sur l'état d'avancement du dossier, etc.

Obtenir un titre de séjour est aujourd'hui tellement rare que de nombreuses personnes préfèrent vivre cachées le temps de réunir assez de conditions pour être sûres d'être régularisées. Si elles se présentent à la préfecture et que celle-ci leur refuse le séjour, elles risquent en effet d'être expulsées en laissant leur famille, leurs études, ou leur travail en France.

Et ceux qui obtiennent un jour un titre de séjour ne sont pas pour autant tirés d'affaire. Chaque année, il faut en obtenir le renouvellement, le plus souvent incertain : un divorce, une perte d'emploi et c'est la menace d'une expulsion. Des milliers d'étrangers qui ont construit toute leur vie en France depuis des années, qui sont malades et nécessitent des soins, ou dont les enfants sont scolarisés sont contraints de vivre sans papiers. On estime à 400 000 le nombre d'étrangers en situation irrégulière en France.

Devenir français : un véritable défi

Il ne suffit pas de naître en France pour être français. Les personnes étrangères qui vivent régulièrement en France peuvent demander à devenir françaises. Elles sont alors soumises à la procédure de naturalisation, longue et marquée par le pouvoir arbitraire de l'administration ; elles doivent également passer des examens attestant de leur connaissance de la culture française et de ses valeurs : un vrai parcours du combattant. Au vu des questions posées, il n'est pas dit que les citoyens français eux-mêmes sachent y répondre !

« C'est la crise, il n'y a pas de place pour tout le monde »

La France qui se lève tôt, c'est eux aussi !

Depuis l'après-guerre, les migrants occupent une partie des emplois dont les Français ne veulent pas, emplois peu qualifiés, pénibles et souvent sous-payés. En 2010, lors d'une mobilisation de travailleurs sans-papiers, de nombreuses organisations patronales ont ainsi demandé publiquement à ce que soit reconnu et valorisé l'emploi de travailleurs étrangers, sans titre de séjour, dans un certain nombre de secteurs (bâtiment, restauration, aide à la personne, etc).

De nombreuses études ont aussi montré que l'emploi d'étrangers n'avait pas pour conséquence une baisse du salaire des Français. Selon les économistes Javier Ortega et Grégory Verdugo, « une augmentation de 10% du nombre d'immigrés a permis aux revenus des nationaux d'augmenter de 3% entre 1962 et 1999 ». En fait, l'occupation des emplois les plus précaires et difficiles par des immigrés permet aux Français de prétendre à des postes plus qualifiés et mieux rémunérés.

De plus, il ne faut pas oublier que les immigrés sont aussi des consommateurs et des entrepreneurs. Leur arrivée crée donc de nouveaux emplois.

Un impact économique positif

Une étude, publiée en 2009, démontre que les immigrés rapportent à l'État français chaque année près de 12,4 milliards d'euros. Ainsi, beaucoup de travailleurs étrangers, n'ayant pas obtenu de titre de séjour, sont déclarés avec des faux papiers ou les papiers d'une autre personne. Ces travailleurs paient des impôts et des cotisations sociales, sans pouvoir toucher les prestations sociales, ce qui représente une économie pour l'État. Si l'administration n'est pas regardante sur les papiers pour prélever les impôts, elle l'est en effet beaucoup plus lorsqu'il s'agit d'octroyer une prestation (retraite, allocations chômage, Revenu de solidarité active, etc).

La santé, c'est pas automatique

Les migrants sont communément accusés de vivre aux crochets de l'État français, abusant notamment de son système de santé. Or il est très difficile pour les migrants, et surtout pour ceux en situation irrégulière, d'avoir accès au système de protection sociale. Souvent d'ailleurs, ils n'en ont pas connaissance.

Sous prétexte de réduction budgétaire, il est de plus en plus difficile pour les étrangers d'accéder aux soins. Pourtant, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de novembre 2010 souligne que plus l'accès aux soins est limité, plus les personnes tardent à se faire soigner. Leur état de santé s'aggrave et les soins coûtent d'autant plus cher. En terme de santé publique (accès à la prévention, généralisation de maladies, etc) les politiques de limitation de l'accès aux soins sont très dangereuses.

Retraité, toujours en transit

Depuis la fin des années 1970, la France a limité le regroupement familial, c'est-à-dire la possibilité pour les travailleurs immigrés, de faire venir conjoint ou enfant. De nombreux migrants ont travaillé et vécu toute leur vie loin de leur famille. À l'heure de la retraite, la séparation continue. En effet, pour les personnes étrangères, le versement de pension de retraite s'interrompt s'ils s'absentent du territoire français plus de six mois. Ces personnes âgées sont donc forcées de faire des allers-retours entre leur pays d'origine et la France et de vivre loin de leur famille plusieurs mois par ans. Ces voyages sont aussi coûteux qu'indignes pour ces retraités. Personne ne souhaiterait ce sort à ses parents.



« Ils sont tous voyous, on ne se sent plus en sécurité »

On entend souvent, dans la bouche des hommes politiques, que l'immigration entraînerait presque mécaniquement une hausse de l'insécurité et de la criminalité. Comme si les étrangers étaient, en soi, plus dangereux que les Français. Cette idée reçue ne résiste pas à l'analyse des chiffres.

Pour un même délit, les étrangers plus incarcérés que les Français

En 2010, 17,6% des détenus étaient étrangers. Cette surreprésentation statistique des étrangers dans les prisons françaises masque la réalité: celle d'hommes et de femmes condamnés à une précarité sociale et juridique, discriminés par la police ou la justice. Pour les mêmes crimes et délits, les étrangers sont plus souvent incarcérés que les Français.

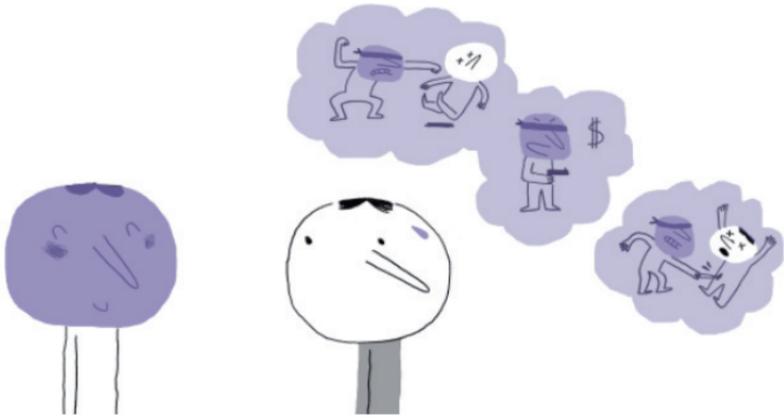
La justice va accorder plus facilement à un Français une peine alternative à l'emprisonnement (travaux d'intérêt général, sursis, bracelet électronique, etc), tandis qu'elle va enfermer presque systématiquement un étranger, au prétexte d'un "risque de fuite", c'est-à-dire de crainte qu'il se cache de la police. Par ailleurs, les étrangers restent en prison plus longtemps, car ils ne bénéficient que très rarement d'aménagements de peine, comme la libération conditionnelle.

En prison parce qu'on n'a pas de papiers

Enfin, il ne faut pas oublier qu'en France, le délit de séjour irrégulier est passible de prison: des étrangers peuvent donc être emprisonnés pour le seul motif de ne pas avoir de papiers en règle. Par exemple un étranger qui refuse d'être expulsé lors de son embarquement en avion, va être condamné à une peine de prison ferme de plusieurs mois avant d'être expulsé de nouveau. S'il refuse encore une fois, il peut retourner en prison, et cela jusqu'à ce qu'il cède.

Les étrangers condamnés à la précarité économique et sociale

La surreprésentation des étrangers en prison s'explique surtout par la précarité économique et sociale à laquelle ils sont condamnés, faute d'avoir des papiers. Ainsi, la grande majorité des délits pour lesquels ils sont incarcérés sont des délits mineurs.

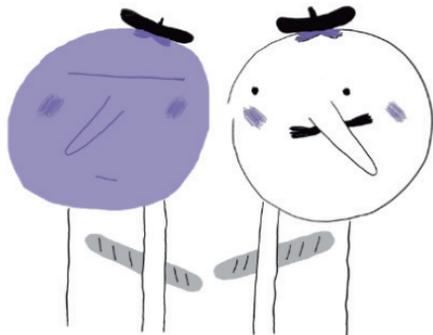


La délinquance est fonction de l'âge, du sexe et de l'origine sociale. À gros traits, ce sont les jeunes hommes pauvres qui sont les plus représentés parmi les délinquants. Or justement, la majorité des migrants sont des jeunes hommes pauvres. D'autant plus pauvres et précaires qu'ils sont étrangers et qu'ils n'ont pas accès à l'ensemble des droits sociaux dont peuvent bénéficier les Français. Les femmes étrangères incarcérées, souvent très jeunes également, le sont le plus souvent pour prostitution ou trafic de drogue. Face aux difficultés d'obtention d'un visa, celles-ci ont accepté de faire passer de la drogue ou de se prostituer pour venir en Europe. Pour tous ces délits, les étrangers vont être inmanquablement condamnés aux sanctions les plus lourdes, souvent d'ailleurs lors de comparutions immédiates expéditives.

Immigrés, première, deuxième, troisième génération. Tous délinquants ?

Dans le "discours de Grenoble", prononcé en juillet 2010, Nicolas Sarkozy a proposé de retirer la nationalité à certains délinquants naturalisés depuis moins de dix ans. Cette proposition, heureusement rejetée par le parlement, témoigne de l'amalgame associant étrangers et Français d'origine étrangère. La suspicion envers les migrants s'étend à toutes les personnes d'origine étrangère, en particulier celles qui viennent de banlieues pauvres. Dans ces quartiers, vivent majoritairement des populations françaises. Certaines personnes sont d'origine étrangère... tout en étant françaises. La précarité des jeunes résidant dans ces quartiers a à voir avec la difficulté d'accès aux services publics (transport, éducation, culture) et avec des difficultés économiques et sociales françaises. Elle n'a rien à voir avec le fait d'être fils ou fille d'immigré.

« On ne se sent plus chez nous »



L'identité nationale, ça n'existe pas

Le mot "nation" a d'abord désigné un peuple ayant la même culture, la même langue, les mêmes traditions. Les penseurs français de la révolution, autour d'Ernest Renan, ont fait évoluer le sens du mot : ce qui crée la nation c'est la volonté de vivre ensemble et le fait d'être gouverné par le même État. La nation, groupe d'hommes et de femmes, est une entité en constante évolution, qui vit selon des lois et des valeurs qui se réinventent au cours du temps.

Pourtant, en France, un ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale a été créé entre 2007 et 2010. Des débats sur cette question ont été lancés à la fin de cette période. L'existence de ce ministère a laissé entendre que les personnes étrangères représentent un risque pour une identité préexistante. Mais l'identité nationale est un concept vide, dont les termes sont antithétiques : la nation désigne un groupe ; l'identité concerne les individus.

Dans l'histoire, on observe que la notion d'identité nationale apparaît dans les moments de crise, comme outil de défense ou comme ferment de rassemblement. La globalisation des échanges questionne les États dans leur fonctionnement économique et social, leur mode de protection des individus, leur capacité de contrôle des acteurs économique et financiers. Au-delà des boucs émissaires, il nous faut identifier les véritables raisons de la crise que nous traversons aujourd'hui.

Communautarisme ?

Face à cette notion d'identité nationale, on accole souvent une peur : le communautarisme. Ce mot, inventé dans les années 1980, désigne le repli de populations sur leurs valeurs, leurs communautés, leur langue, leur religion. Nous sommes tous des communautaristes en puissance : lorsqu'un Français se trouve à l'étranger,

il cherche souvent à retrouver des compatriotes pour manger du fromage ou parler français. Pourtant, dans les médias et dans les esprits, ce terme est automatiquement associé aux groupes de religion musulmane. Le mot communautarisme est traître : on croit qu'il désigne un fait (le repli sur ses valeurs) mais il désigne plutôt un groupe de population dont on a peur.

L'islam, deuxième religion en France

Quoi de plus normal que d'avoir peur de ce qui est différent ? Bien avant les débats suscités par l'islam, le catholicisme des immigrés italiens et polonais venus dans l'entre-deux-guerres a engendré des réactions d'hostilité du monde laïc et des catholiques français perturbés par des formes différentes d'organisation et de pratique religieuse. Aujourd'hui en France, on observe un mouvement de sécularisation, c'est-à-dire une diminution des pratiques religieuses : plus de 45% des personnes de 18 à 50 ans se déclarent athées. Pourtant, si le catholicisme reste la principale religion de France (11,5 millions de personnes et 43% des personnes de 18 à 50 ans), la religion musulmane est la première religion minoritaire en France (2,1 millions de personnes), avant le protestantisme. L'islam, religion venue d'ailleurs, est devenue française.

Malgré cela, nous avons parfois tendance à associer la religion musulmane au terrorisme et au fondamentalisme. Mais ce n'est pas parce qu'il existe des sectes chrétiennes que tous les chrétiens sont obscurantistes ! La majorité silencieuse des musulmans de France vit sa religion sans chercher à convertir son voisin. La loi sur la laïcité, votée en 1905, en séparant le pouvoir politique de la religion, a garanti à chacun la liberté de culte.

Il ne tient qu'à nous...

Aamin Maalouf définit l'homme moderne comme un « être tissé de fils de toutes les couleurs ». À l'école, au travail, dans le fonctionnement même de notre démocratie, les migrants, par leur présence, leurs pratiques et leurs luttes sont un facteur d'évolution important. Sur le plan culturel, les enrichissements mutuels sont source de vitalité et de créativité. Certaines expressions artistiques comme le jazz, le hip hop ou la samba, intrinsèquement liées à des phénomènes migratoires, sont largement répandues. Le respect, c'est accepter l'autre tel qu'il est, et non tel que l'on voudrait qu'il soit. Il ne tient qu'à nous de rouvrir le mythe national, pour enfin repenser une politique de redistribution des symboles et des places.

Il n'existe pas d'immigration massive,
Il est difficile de venir en France
La crise économique et sociale a d'autres
causes que les migrations
Il n'y a pas d'identité nationale

Pour une résistance quotidienne

Nous assistons depuis plusieurs années à la lente banalisation du rejet des migrants. Des débats sur "l'identité nationale" à ceux sur la laïcité, en passant par la succession ininterrompue de lois anti immigrés et l'affichage spectaculaire des expulsions de sans papiers, nous n'avons pas connu de jour sans que l'équation "immigrés = problèmes" ne soit livrée à l'immense brouhaha médiatique.

Faut il alors s'étonner que la peur de l'étranger se soit installée dans les esprits? Faut il s'étonner que le rejet des étrangers s'affiche aujourd'hui de plus en plus tranquillement comme une opinion "comme une autre" ?

Il y a près d'un siècle et demi, Dostoïevski écrivait qu'il n'y a pas de préjugés anodins. Ce rappel à la vigilance prend tout son sens au regard du monde qui nous entoure aujourd'hui. Chaque jour nous le montre, dans les médias, mais aussi parfois chez nos proches ou notre famille, les mots sont importants et la nécessité est toujours plus grande d'écrire les légendes des images brutes qui hypnotisent et aveuglent.

Qui d'entre nous ne s'est pas senti un jour désarmé par un mot ou d'une attitude, exprimant l'ignorance et la haine des étrangers? Qui d'entre nous ne s'est pas un jour indigné de la répétition de ces phrases toutes faites, de ces idées reçues élevées comme des murs face au réel? Les idées reçues et les représentations nous façonnent. Réponse facile et rassurante à la complexité du monde et à nos propres inquiétudes, elles peuvent être aussi, si nous n'y prenons pas garde, les vecteurs du rejet et de la haine.



Cette seconde édition du petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants est un outil de résistance quotidienne à cette descente vers l'inacceptable. Il répond, ou dans tous les cas, donne quelques armes à celles et ceux qui pensent que c'est dans la parole et l'échange que se forment les opinions et se changent les regards. À l'ignorance, il répond par la raison et les faits. À la résignation, il oppose la nécessité vitale de réaffirmer que les valeurs d'hospitalité, de solidarité et l'ouverture au monde sont une part essentielle de ce que nous sommes.

Ce petit guide est un migrant.

Que ses idées circulent et qu'il aille de poches en tables de chevet, de repas de famille en table de café. Qu'il soit porteur d'une ambition, celle de changer le regard sur les migrants, et porté par une conviction, celle que l'humanité passe par l'autre.

Jérôme Martinez
Secrétaire Général de La Cimade

lexique

étranger

se dit d'une personne qui ne possède pas la nationalité française. Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu puisqu'il peut obtenir la nationalité française. La notion d'étranger ne recouvre pas celle d'immigré puisque l'on peut être étranger sans jamais avoir migré (c'est le cas des personnes qui sont nées en France et qui y vivent mais qui n'ont pas la nationalité française) ou à l'inverse être immigré mais pas étranger (c'est le cas des personnes qui sont nées étrangères, qui se sont installées en France et ont obtenu la nationalité française).

migrant

se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour venir s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme "immigré" favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme "émigré" celui du pays d'origine, le vocable "migrant" prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

sans-papier

se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit. Cette appellation indique qu'elle n'a pas de papiers l'autorisant à vivre en France (titre de séjour), mais cela ne signifie pas qu'elle soit dépourvue de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport par exemple). Un sans-papier n'est pas forcément entré clandestinement en France : il peut avoir été autorisé à entrer sur le territoire, mais ne pas avoir obtenu l'autorisation d'y rester.

clandestin

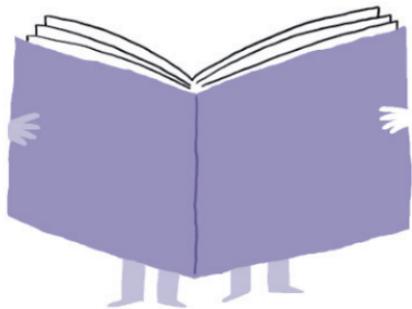
se dit d'une personne qui enfreint les règles relatives au droit de séjourner en France et se soustrait à la surveillance. Très souvent les sans-papiers ne sont pas clandestins car leur situation est connue de l'administration.

demandeur d'asile

se dit d'une personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir et qui demande une protection à la France. Sa demande d'asile est examinée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés. A l'issue de l'instruction de son dossier, le demandeur d'asile est soit reconnu réfugié, soit débouté de sa demande.

débouté

se dit d'une personne dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié a été rejetée. Elle devient alors un sans-papiers.



réfugié

se dit d'une personne à qui la France accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine à cause de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

sources

Cette France-là, **Rapport d'audit de la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy**, 2010 www.cettefrancela.net

La Cimade, **Visa refusé**, enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas, juillet 2010

La Cimade, **Étrangers en prison, à l'ombre du droit**, Causes communes n°67, janvier 2011

La Cimade, **La régularisation par le travail**, le flou juridique, Causes communes n°68, avril 2011

INED et INSEE, étude **Trajectoires et origines**, 2011

Edith De Cornulier, **Et toi, tu es français ou étranger? La nationalité, la nation et l'identité**, Autrement junior, janvier 2008

Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration, **Septième rapport au parlement**, mars 2011

Xavier Chojnicki, Cecily Defoort, Frédéric Docquier, Carine Drapier, Lionel Ragot et Hillel Rapoport, **Migrations et protection sociale, étude sur les liens et les impacts de court et long terme**, 2010

pour en savoir plus

Olivier Clochard, **Atlas des migrants en Europe, géographie critique des politique migratoires**, Armand Colin, 2009

Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin et Lucie Tourette, **On bosse ici, on vit ici, on reste ici**, La découverte, 2011

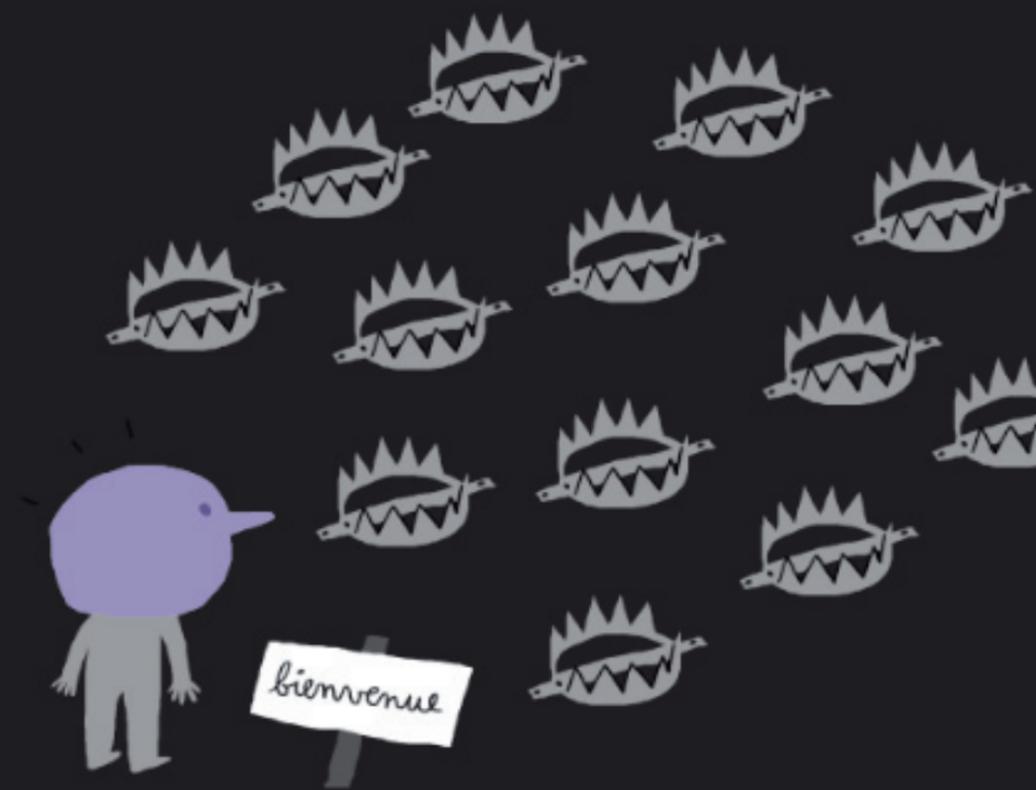
Gildas Simon, **La planète migratoire dans la mondialisation**, Armand Colin, 2008

Cris Beauchemin, **Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe: un essor encore limité**, Population et sociétés, INED, n°452, janvier 2009

Lionel Ragot, Hubert Jayet, Dominique Rajaonarison, **L'immigration: quels effets économiques?** dans la Revue d'économie politique (n°4, juillet-août 2001).

François Heran, **Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française**, Seuil, 2007 www.dailymotion.com/video/xi5xqh_francois-heran-1-2_news

Gérard Noiriel, **À quoi sert l'identité nationale**, Agone, 2007



La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires en France et à l'international, elle agit pour le respect des droits et la dignité des personnes. www.lacimade.org

La Cimade
L'humanité passe par l'autre